



Municipalité de Val-Racine
2991, chemin Saint-Léon
Val-Racine (Québec) G0Y 1E1
Téléphone et télécopieur : 819-657-4790
vracine@xplornet.com

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC – LE RÈGLEMENT SUIVANT

et entré en vigueur le 5 février 2026

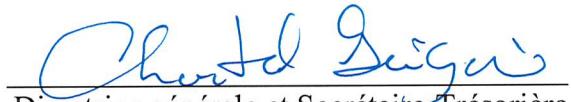
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUÉ:-

- Règlement no 328 le bon ordre et la paix publique

a été adopté lors de l'assemblée du 3 février 2026
au Centre Communautaire de Val Racine à 19 h 00.

Ces règlements sont disponibles au bureau de la municipalité aux heures ordinaires d'ouverture.

DONNÉ à Val Racine ce 5e
jour de février deux mille vingt-six



Directrice générale et Secrétaire-Trésorière

Province de Québec
Municipalité de Val Racine

Je, soussignée, **Chantal Grégoire**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 5e jour de mois de février deux mille vingt-six.

Signé: 